

SARL AMETI SPORT
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 48, Rue Victor Hugo - 49460 MONTREUIL-JUIGNE
840 938 070 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 01 décembre 2025 | 12:25 CET

Le 01 décembre 2025 | 12:25 CET

La société ISENTEME Sport, société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros, ayant son siège social La Petite Haye - 35500 VITRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 810 696 542 RCS RENNES (ci-après l'« **Associée Unique** »), représentée par Monsieur Mehdi BOUKHCHIM en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros de valeur nominale chacune composant le capital social de la Société **SARL AMETI SPORT** (ci-après la « **Société** »),

Associée Unique de ladite Société,

Monsieur Mehdi BOUKHCHIM étant également présent en sa qualité de gérant non associé,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours

L'Associée Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de quatre mois et sera clos le 31 décembre 2025.

DEUXIÈME DÉCISION

Transfert du siège social

L'Associée Unique, décide de transférer le siège social du 48, Rue Victor Hugo - 49460 MONTREUIL-JUIGNÉ au 140B, Boulevard de Laval - 35500 VITRÉ à compter de ce jour.

L'adresse de l'établissement principal de la Société demeure inchangée.

TROISIÈME DÉCISION

Modification corrélative des statuts

L'Associée Unique décide, en conséquence des décisions qui précèdent, de modifier les articles 4 et 24 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : **140B, Boulevard de Laval - 35500 VITRÉ**

[...] »

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

« Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le **31 décembre**.

[...] »

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIÈME DÉCISION

Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par le gérant et l'Associée Unique et consigné sur le registre des décisions de l'Associée Unique.

Pour la société ISENTEME Sport ¹
Associée Unique
Monsieur Mehdi BOUKHCHIM

DocuSigned by:

55CBDEB07BDD46E...

Monsieur Mehdi BOUKHCHIM ¹
Gérant

DocuSigned by:

55CBDEB07BDD46E...

¹ Signature